

AMAP des Amarantes

Abonnement Légumes pour la saison 2024-2025

octobre 2024 à septembre 2025

Contrat entre l'adhérent.e de l'association « Amap les Amarantes » (*Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne*)

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél portable:

E-mail :

et la paysanne partenaire : Chloé Jakubowicz

Adresse : 18 rue des Moulins, Les Millonets, 95510, Vienne-en-Arthies

Téléphone : 06 67 46 96 58

Email : jakubowiczchloe@gmail.com

N°TVA : **EN COURS D'IMMATRICULATION**

pour un abonnement à une part ou une demi-part de récolte, pour la saison allant d'**octobre 2024** à **septembre 2025, basé sur 42 semaines** :

1 part **1 demi-part**

Le nombre effectif de **semaines de distribution est compris entre 42 +/-3, soit 39 à 45 semaines** en fonction des aléas climatiques.

Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides de synthèse, certifiés bio par Ecocert, disponibles à mesure qu'ils mûrissent, et me permettra de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies sont partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

En tant qu'adhérent.e, je m'engage à :

- régler ma cotisation de 10 euros à AMAP IDF pour l'année 2024/25 (chèque Mme Vautrin ou espèces)
- régler la formule d'abonnement choisie
- assurer la **distribution au moins 4 fois** dans la saison (calendrier fourni)
- participer à une **sortie pédagogique** à la ferme **au moins 1 fois** dans la saison (calendrier fourni)
- mentionner au paysan partenaire et aux autres membres de l'AMAP mes satisfactions et insatisfactions.
- **informer la référente distribution** si je ne peux pas venir chercher ma part ou si soucis lors de la répartition des légumes (contact ci-après)

Le maraîcher s'engage à:

- livrer chaque semaine des produits biologiques, frais, de saison, de sa ferme ou exceptionnellement d'une ferme partenaire (à condition de le mentionner),
- être présent aux distributions alternativement avec les autres membres de son équipe, donner régulièrement des nouvelles des cultures et accueillir les adhérents à la ferme,
- être transparent sur le mode d'inflation du prix et sur ses méthodes de travail,
- mentionner aux membres abonnés de l'AMAP les difficultés rencontrées,
- respecter le cahier des charges de l'Agriculture biologique et la charte de l'Agriculture paysanne.

Engagements communs :

- partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, rongeurs, etc.) et faire part au collectif des soucis rencontrés,
- respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

Modalités et montant des paiements :

Légumes (cocher selon le choix que vous avez fait)	<input type="checkbox"/> 1 part (un panier entier) 21€ x 42 = 882€	<input type="checkbox"/> 1/2 part (un demi-panier) 11,50€ x 42 = 483€	Références des chèques ou virements émis
--	---	--	---

<input type="checkbox"/> 2 paiements	294 € (07/10/2024) 588 € (07/02/2025)	161 € (07/10/2024) 322 € (07/02/2025)	<input type="checkbox"/> Chèque / <input type="checkbox"/> Virement n° <input type="checkbox"/> Chèque / <input type="checkbox"/> Virement n°
<input type="checkbox"/> 3 paiements	294 € (07/10/2024) 294 € (07/02/2025) 294 € (07/06/2025)	161 € (07/10/2024) 161 € (07/02/2025) 161 € (07/06/2025)	<input type="checkbox"/> Chèque / <input type="checkbox"/> Virement n° <input type="checkbox"/> Chèque / <input type="checkbox"/> Virement n° <input type="checkbox"/> Chèque / <input type="checkbox"/> Virement n°
<input type="checkbox"/> 6 paiements	147 € (07/10/2024) 147 € (07/12/2024) 147 € (07/02/2025) 147 € (07/04/2025) 147 € (07/06/2025) 147 € (07/08/2025)	80,50 € (07/10/2024) 80,50 € (07/12/2024) 80,50 € (07/02/2025) 80,50 € (07/04/2025) 80,50 € (07/06/2025) 80,50 € (07/08/2025)	<input type="checkbox"/> Chèque / <input type="checkbox"/> Virement n° <input type="checkbox"/> Chèque / <input type="checkbox"/> Virement n°

Pour les règlements par chèque :

- remplir un chèque par paiement, libellé à l'ordre de **Ferme Champ Libre**,
- tous les chèques, signés, doivent être remis avec le contrat imprimé, rempli et signé. Le tout est à déposer sous enveloppe dans la boîte-aux-lettres de la ferme au 18 rue des Moulins, Les Millonets, 95510, Vienne-en-Arthies,
- ils seront encaissés entre le 1er et le 10 des mois indiqués selon la modalité de paiement choisie.

Pour les règlements par virement :

- programmer un virement par paiement à la date indiquée, avec la référence suivante : Amap les Amarantes + Prénom + Nom
- envoyer le contrat signé à l'adresse mail suivante : jakubowiczchloe@gmail.com, avec pour objet : Amap les Amarantes + Prénom + Nom

Pour les membres s'inscrivant en cours de saison, le montant de l'abonnement sera calculé au prorata des distributions restantes.

Distributions et sorties à la ferme :

La répartition des légumes se fait le **lundi soir entre 17H30 et 19H** dans la cave de distribution à la ferme, **par deux adhérents de l'AMAP**, volontaires à tour de rôle. **Chaque adhérent s'engage à participer au moins 4 fois dans l'année**. Pour cela, il s'inscrit sur le tableau dont le lien lui sera envoyé par email.

Le retrait des paniers a lieu le lundi soir dans la cave de distribution à la ferme à **partir de 19h**.

Attention : si un adhérent ne peut venir chercher sa part, il doit en informer la référente distribution, et convenir avec elle d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué. En cas de non-retrait injustifié, les parts de récolte pourront être partagées entre les adhérents, remises en stock, ou remises à une œuvre caritative.

La distribution se fait sous l'entière responsabilité de l'association de l'AMAP des Amarantes.

Référente distribution : Fabienne Desheulles 06 19 57 52 53, ou une personne en relais (à déterminer).

Planning des distributions (D) et sorties à la ferme (S)									
N°	Date	N°	Date	N°	Date	N°	Date	N°	Date
D1	lun. 7 oct. 24	D11	lun. 16 déc. 24	D2 2	<i>lun. 17 mars 25</i>	D3 1	lun. 23 juin 25	D4 1	lun. 1 sept. 25
S1	dim. 13 oct. 24	D12	lun. 6 janv. 25	D2 3	<i>lun. 24 mars 25</i>	D3 2	lun. 30 juin 25	D4 2	lun. 8 sept. 25
D2	lun. 14 oct. 24	D13	lun. 13 janv. 25	D2 4	<i>lun. 31 mars 25</i>	S7	dim. 6 juil. 25	D4 3	lun. 15 sept. 25
D3	lun. 21 oct. 24	D14	lun. 20 janv. 25	S4	dim. 13 avr. 25	D3 3	lun. 7 juil. 25	S9	dim. 21 sept. 25
D4	lun. 28 oct. 24	D15	lun. 27 janv. 25	D2 5	<i>lun. 12 mai 25</i>	D3 4	mar. 15 juil. 25	D4 4	lun. 22 sept. 25
D5	lun. 4 nov. 24	D16	lun. 3 févr. 25	S5	dim. 18 mai 25	D3 5	lun. 21 juil. 25	D4 5	lun. 29 sept. 25
D6	mar. 12 nov. 24	D17	lun. 10 févr. 25	D2 6	<i>lun. 19 mai 25</i>	D3 6	lun. 28 juil. 25		
S2	dim. 17 nov. 24	D18	lun. 17 févr. 25	D2 7	lun. 26 mai 25	D3 7	lun. 4 août 25		
D7	lun. 18 nov. 24	D19	lun. 24 févr. 25	D2 8	lun. 2 juin 25	D3 8	lun. 11 août 25		
D8	lun. 25 nov. 24	D20	lun. 3 mars 25	S6	dim. 8 juin 25	D3 9	lun. 18 août 25		
D9	lun. 2 déc. 24	S3	dim. 9 mars 25	D2 9	mar. 10 juin 25	D4 0	lun. 25 août 25		
D1 0	lun. 9 déc. 24	D21	<i>lun. 10 mars 25</i>	D3 0	lun. 16 juin 25	S8	dim. 31 août 25		

Dates en italique : à confirmer selon les aléas climatiques.

Informations :

Les informations concernant le fonctionnement, les dates et les personnes à contacter se trouvent sur le le blog de l'AMAP des AMARANTES: <https://amarantes.faure.tr/>

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, conservés l'un par la paysanne partenaire, l'autre par l'adhérent.e.

Fait à, le.....

Nom et signature de l'adhérent.e :

Nom et signature de la paysanne partenaire :

Chloé Jakubowicz